

Service des finances

Rencontre des
directeurs exécutifs
et des
responsables
administratifs

25 octobre 2011

ORDRE DU JOUR

- **Présentation de la Direction des technologies de l'information** (M. Thibault)
- **Présentation des états financiers** (M. Ayotte)
- **Secteur Recherche** (M. Ayotte)
- **MSIGRH** (M. Ayotte et L. Leblanc)
- **Modifications à la réglementation** (C. Boulianne)
- Règles de voyage
- **Budget** (L. Leblanc)
- **Nouveau contrat de service pour la téléphonie cellulaire** (S. Bournival)
- **Réinvestissements du MELS** (J. Lachance)

**PRÉSENTATION DE LA
DIRECTION DES
TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION**

**PRÉSENTATION DES
ÉTATS FINANCIERS
AU 30 AVRIL 2011**

Université Laval
Évolution du solde de fonds de l'exercice 2010-2011
(PCGR présentés distinctement)
(en milliers de dollars)

	2011	2010
	(11 mois)	
Solde à la fin présenté aux états financiers selon les PCGR	(337 039)	(306 772)
Impact des PCGR		
Redressements cumulatifs dûs aux PCGR en début d'exercice	183 418	141 706
Redressement du résultat de l'exercice	(1 802)	8 008
Virement au Fonds des immobilisations	12 199	13 823
Virement des contributions aux autres Fonds	21 766	12 973
Virement de soldes reportés au Fonds avec restrictions	967	4 065
Autres redressements des virements inter-fonds		2 843
	216 548	183 418
Solde à la fin avant PCGR	(120 491)	(123 354)
Pertes latentes accumulées sur les instruments financiers	1 301	3 927
Passif actuariel du fonds des appoints de rentes et de l'assurance-santé des retraités	29 601	30 607
Solde à la fin redressé	(89 589)	(88 820)

Université Laval
Résultats de l'exercice 2010-2011
(PCGR présentés distinctement)
(en milliers de dollars)

	2011	2010
	(11 mois)	
Produits		
Droits de scolarité	81 578	73 252
Services à la collectivité	8 586	8 910
Services rendus à l'extérieur	19 173	22 985
Placements	1 280	1 383
Service et aide aux étudiants	19 372	19 318
Entreprises auxiliaires	16 461	16 808
Subvention - MELS	348 808	361 693
Fondation de l'Université Laval	249	384
Autres subventions et revenus	10 566	12 169
Sous-total - Produits	506 073	516 902
Charges		
Enseignement et recherche libre	310 147	321 118
Services à la collectivité	6 876	9 104
Recherche	12 409	13 987
Fonctions de soutien	135 880	135 203
Services et aide aux étudiants	19 246	18 912
Entreprises auxiliaires	15 965	16 244
Intérêts sur dette	2 033	1 040
Contribution additionnelle aux régimes de retraite	3 257	1 000
Sous-total - Charges	505 813	516 608
Excédent des produits par rapport aux charges avant PCGR	260	294
Impact des PCGR		
Transfert des acquisitions au Fonds des immobilisations	12 199	13 823
Transfert des contributions aux autres Fonds	21 766	12 973
Avantages sociaux futurs selon PCGR	(35 029)	(34 010)
Variation de la provision pour vacances à payer	2 866	(794)
Impact des PCGR	1 802	(8 008)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges selon PCGR	2 062	(7 714)

Présentation des états financiers au 30 avril 2011

États financiers UL au 30 avril 2011



SECTEUR RECHERCHE

- ✓ **Généralités**
- ✓ **Revue financière des 3 grands organismes fédéraux**
- ✓ **Formulaire de délégation d'autorité**
 - Présentation http://www.sf.ulaval.ca/pdf/presentation_recomm_%203_conseils.pdf
 - Formulaire <http://www.sf.ulaval.ca/recherche/default.html>



MSIGRH

- ❖ **Généralités**
- ❖ **Explo**
- ❖ **Virements de salaire**
 - Redistribution rétroactive

- ❖ **Plans d'effectifs**
- ❖ **Plans de compensation**

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION

Modifications à la réglementation

❖ Analyse des règles des frais de voyage

- ✓ Utilisation du véhicule personnel
- ✓ Transport par avion (documents à fournir)

Modifications à la réglementation

❖ Utilisation du véhicule personnel

Règle actuelle

- 0 à 500 km, l'allocation consentie est de 0,415 \$/km;
- 501 km et plus : l'allocation consentie est de 0,415 \$ le km jusqu'à concurrence du coût d'un billet d'avion en classe économique.

Nouvelle règle

- 0 à 1 500 km, l'allocation consentie est de 0,415 \$ le km;
- 1 501 km et plus : l'allocation consentie est de 0,415 \$ le km jusqu'à concurrence du coût d'un billet d'avion en classe économique.

Un estimé du coût d'un billet d'avion en classe économique est donc nécessaire pour un déplacement de plus de 1 500 km.

Modifications à la réglementation

- ❖ **Transport par avion** (documents à fournir)
 - ✓ **Originaux du billet d'avion et de la facture de l'agence de voyage.**
 - ✓ **Dans le cas de billet électronique, une copie du billet électronique et la facture originale de l'agence ou de la compagnie aérienne.**
 - ✓ **Les cartes d'embarquement ne sont plus obligatoires dans le cas où une autre preuve de déplacement est fournie** (facture d'hôtel, reçu taxi, etc.).
 - ✓ **Un document indiquant la classe tarifaire doit être fourni** (facture, billet électronique, carte d'embarquement).
 - ✓ **Soyez vigilant sur la double réclamation.**

Modifications à la réglementation

❖ Conclusion

3 changements seront apportés aux règles :

- ✓ **Déplacements de plus de 1 500 km** (au lieu de 500 km) – allocation de 0,415 \$ le km jusqu'à concurrence d'un billet d'avion en classe économique (fournir un estimé).
- ✓ **Cartes d'embarquement non obligatoires** dans le cas où une autre preuve de déplacement dans la ville où a lieu le séjour est fournie.
- ✓ Fournir un **document indiquant la classe tarifaire** (billet électronique, facture, carte d'embarquement).



BUDGET

❖ Budget de fonctionnement 2011-2012 – travaux en cours

- ✓ Première reddition de compte attendue pour le 25 octobre.
- ✓ Projections budgétaires UL
- ✓ Mise à jour des ratios facultaires pour le budget 2012-2013
- ✓ Rencontres avec 3 facultés et 3 services
Objectif : mieux comprendre les façons de faire et les besoins en matière de projection budgétaire.

Nous reviendrons avec nos constats et propositions.

❖ Budget d'investissement 2012-2013

- ✓ Besoins en mobiliers et équipements et en réaménagement et rénovations attendus pour le 4 novembre.

❖ Processus budgétaire 2012-2013

- ✓ Budget pro forma UL : novembre.
- ✓ Envoi des documents pour les présentations au Comité du budget : décembre.
- ✓ Comité du budget : présentations en février.

**NOUVEAU CONTRAT DE
SERVICE POUR LA
TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**

Nouveau contrat de service pour la téléphonie cellulaire

❖ Téléphonie cellulaire à l'UL

(avant septembre 2011)

✓ Environ 510 lignes cellulaires

- 51 % cellulaire standard
- 20 % iPhone
- 29 % Blackberry (et autres téléphones int.)

✓ Répartition avec les fournisseurs

- 68 % Bell Mobilité
- 32 % Rogers

Nouveau contrat de service pour la téléphonie cellulaire

❖ Présentation de l'entente

- ✓ Appel d'offres public : RGAUQ et CSRE.**
- ✓ Adjudicataire de l'appel d'offres : Bell Mobilité.**
- ✓ Contrat de 3 ans débutant le 1^{er} juin 2011 avec possibilité de 2 renouvellements de 1 an.**
- ✓ Contrat de plus de 12 000 lignes cellulaires.**

Nouveau contrat de service pour la téléphonie cellulaire

❖ Présentation de l'entente (forfait voix)

- ✓ **Tous les frais inclus** (accès réseau, 911, mise en service, etc.).
- ✓ **Forfaits qui s'ajustent en fonction de l'utilisation.**
- ✓ **Appels locaux gratuits entre abonnés d'un même compte.**
- ✓ **Appels illimités le soir** (entre 18 h et 7 h).
- ✓ **SMS entrants illimités et 100 SMS sortants locaux** (par mois).
- ✓ **Affichage.**
- ✓ **Boîte vocale.**

Nouveau contrat de service pour la téléphonie cellulaire

❖ Avantages de l'entente

✓ Se conformer à la Loi C-65 (LCOP).

✓ Économies

- Bell 51 %

- Rogers 47 %

Représente environ 200 k\$ d'économies par année pour l'UL.

✓ Couverture du réseau (Québec).

Nouveau contrat de service pour la téléphonie cellulaire

❖ **Autres avantages de l'entente**

- ✓ **Tarifcation adaptée à la consommation.**
- ✓ **Tarifs à l'étranger** (pas besoin d'ajouter des troussees de voyage).
- ✓ **Appareils gratuits** (jusqu'à concurrence de 150 \$).
- ✓ **Possibilité de déverrouiller les appareils** (75 \$).
- ✓ **Facilité de la gestion du dossier de la téléphonie.**

Nouveau contrat de service pour la téléphonie cellulaire

❖ Transfert des abonnés

✓ Abonnés Bell

- transfert en date du 1^{er} octobre 2011, facture de novembre.

✓ Abonnés Rogers

- gardent le même numéro de téléphone;
- pénalités : 20 \$/mois ou maximum de 300 \$ (voix) + 100 \$ (data);
- contact individuel par courriel;
- contacter madame Claire Babin (poste 3488) – pénalité en date du 12 septembre 2011

Nouveau contrat de service pour la téléphonie cellulaire

- ✓ **Tarifs, procédures et contacts :**
Site Web du Service des finances
<http://www.sf.ulaval.ca/categorieproduits/eqtel.html>

- ✓ **Contact : Sébastien Bournival**
sebastien.bournival@sf.ulaval.ca

RÉINVESTISSEMENT DU MELS

Réinvestissement du MELS

PLAN DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement annonce un plan de financement des universités québécoises qui représentera des **revenus additionnels de 850 M\$ en 2016-2017**, dont 320 M\$ pour le maintien du financement de base et 530 M\$ en ressources additionnelles.

Ce plan prévoit une **contribution accrue** de la part du **gouvernement**, des **étudiants**, des **entreprises** ainsi que des **universités**.

Réinvestissement du MELS

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

- ✓ **Plus de la moitié des revenus** additionnels proviendront du **gouvernement**.
- ✓ Pour l'année 2016-2017, le **gouvernement** estime que sa **contribution** sera de **430 M\$**.
- ✓ On constate toutefois que les **montants** prévus pour le **réinvestissement** demeurent modestes pour les premières années (2011-2012 à 2013-2014), mais **augmentent ensuite rapidement**.

Réinvestissement du MELS

PLAN DE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

4 objectifs

- ✓ **Répondre** aux **besoins de financement** des universités.
- ✓ **Répartir** de façon équitable la **contribution** de chacun.
- ✓ S'assurer de **maintenir l'accessibilité** des étudiants à la **formation universitaire**.
- ✓ Mettre en place des **engagements de performance**.

Réinvestissement du MELS

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

✓ Obligations imposées aux universités

- Entente de partenariat d'une durée de 5 ans et reddition de compte

Le gouvernement s'attend à ce que les **nouveaux montants investis** dans le financement soient utilisés de la façon suivante :

- **qualité** de l'**enseignement** et de la **recherche**;
- **meilleurs services aux étudiants**;
- **positionnement concurrentiel** sur la scène canadienne et internationale.

Réinvestissement du MELS

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT (suite)

- ✓ **Amélioration** de l'**administration** et de la **gestion** en faisant en sorte que tous les établissements atteignent l'**équilibre financier** et éliminent leur déficit accumulé.

Réinvestissement du MELS

CONTRIBUTION DES ÉTUDIANTS

Augmentation des droits de scolarité de **325 \$ par année** pour une **période de 5 ans** à partir de l'automne 2012.

Par la suite, les droits de scolarité seront **indexés selon les modalités permises** par la politique gouvernementale de tarification des services publics.

Le MELS prélèvera **35 % de la hausse** des droits de scolarité à la **bonification des mesures d'aide financière aux études**.

Réinvestissement du MELS

CONTRIBUTION DES PARTICULIER ET DES ENTREPRISES

- ✓ **Programme d'appariement des dons**
 - volet 1 MELS → Supprimer le plafond global annuel de 10 M\$
 - volet 2 → objectif de croissance de 8 % des dons et le MELS versera 50¢ pour chaque 1\$.
- ✓ Servira à soutenir les établissements dans leurs efforts pour **augmenter la philanthropie.**

Réinvestissement du MELS

CONTRIBUTION DES UNIVERSITÉS

Objectif de **croissance** des autres sources de revenu de **1,7 % par année**.

Objectif de **revenus additionnels** de **1 %**.

Ainsi, les **autres sources** de revenus de l'Université devraient **augmenter de 2,7 %** chaque année d'ici 2016-2017.

MERCI!